

A PROPOS DE QUELQUES OTAGES

« la loi du bouffe », du 24 septembre 1941.

COMMENT DES AVOCATS à l'abri de leur robe se faisaient les agents de Moscou

Les récentes exécutions d'otages motivées par le lâche assassinat de soldats allemands ont pu causer une certaine émotion dans la classe ouvrière. En effet, en tête de liste figurent deux avocats, Georges Pitard et Antoine Hajje, du collège des juristes de la « Vie Ouvrière », qui étaient connus dans les milieux ouvriers, car ils s'étaient spécialisés dans les causes sociales.

Il est donc utile, à notre avis, pour dissiper cette émotion, de montrer le rôle véritable joué par ces singuliers « défenseurs de la veuve et de l'orphelin » dans le mouvement communiste.

Depuis trop longtemps, profitant de la sorte d'immunité accordée aux membres du barreau, les avocats communistes groupés en fraction où une discipline stricte amenait des épurations régulières se faisaient les agents de Moscou.

Tous les militants ayant une responsabilité dans la direction du Parti communiste illégal savaient, par exemple, que tel avocat ayant eu une part prépondérante dans la défense de Dimitrov et des bandes bolchevistes emprisonnées en pays balkanique effectuait la liaison avec Maurice Thorez et Jacques Duclos. Mais, dans l'état de la légalité française, la répression s'arrêtait au seuil de son cabinet.

Cette comédie est déjà ancienne et nous nous souvenons des affaires de complot contre la sûreté de l'Etat et d'espionnage soviétique pendant lesquelles les avocats véhiculaient sous le manteau les articles aux pseudonymes transparents et un courrier confidentiel.

Nous nous souvenons également de cet avocat polonais de la rue Brancon, admis au barreau de Paris grâce à une complaisante naturalisation, abritant chez lui un de ses compatriotes délégué authentique du Komintern chargé de la « Correspondance Syndicale Internationale », organe de l'Internationale syndicale rouge, et de la centralisation de la propagande dans les pays latins.

Couvert par le bâtonnier, le pourrissoir bolcheviste pouvait fonctionner à plein et ainsi de la France « hospitalière » partaient les consignes de désordre.

Le Secours Populaire Français (ancien Secours Rouge International) dont l'Internationale, le Mopr, était une filiale du Komintern, ne dédaignait pas de se servir de temps à autre de bourgeois à la de Moro pour lesquels il professait d'ailleurs le plus profond mépris. Et des avocats communistes et même sympathisants étaient

ainsi devenus des maillons de la chaîne illégale.

Les besognes les plus diverses leur étaient confiées. Elles allaient de la réunion clandestine, de la liaison, à la rédaction et au tirage même des journaux et tracts illégaux semeurs de haine et de guerre civile.

C'est dans le cabinet d'un avocat que sont nés de cette façon les fameux Comités Populaires Français, création du Parti communiste.

Georges Pitard, son secrétaire juif Rohnikas, le Cypriote Antoine Hajje ont oublié que s'ils avaient des droits, ils avaient aussi un devoir, celui de ne pas dissimuler sous leur robe le browning du terroriste et le pamphlet meurtrier.

Le barreau de Paris, composé de beaucoup d'honnêtes gens, les avait rejetés de son sein.

Fonctionnaires communistes, instruments du Komintern, ils sont morts victimes des tyrans du Kremlin et des forces mauvaises qu'ils avaient imprudemment déchainées sur la France.

Leur fin est un solennel avertissement. — A. C.